

LA CASELLE ENCHÊNÉE



ASSOCIATION DE SALVEGARDE
DE
L'ENVIRONNEMENT DU PAYS
DE
LALBENQUE



ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES: À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Les habitants de Lalbenque et de sa région sont confrontés depuis quelques mois au délicat problème de l'installation d'une antenne-relais pour la téléphonie mobile (le réseau SFR en l'occurrence) et de paraboles WIFI pour qu'une large partie de la population du canton ait une connexion Internet satisfaisante. Même si nous sommes en présence de deux problèmes différents, il s'agit dans les deux cas d'ondes électromagnétiques dont la dangerosité sur la santé de la population est très mal connue. On peut lire ou entendre les avis les plus divergents sur la question. Mais, au fil du temps, on voit des antennes-relais déplacées ou supprimées et des collectivités locales ou des entreprises privées n'ont pas hésité à se défaire de leurs installations WIFI après avoir constaté des désordres en tout genre sur la santé des riverains des antennes ou des utilisateurs du système WIFI.

Pour ce qui est de l'implantation de l'antenne-relais SFR sur le château d'eau de Lalbenque, les habitants autour du château d'eau ont réagi à ce projet qu'on leur a imposé sans consultation préalable. Ils ont fait signer une pétition qui a recueilli 130 signatures et ont demandé à notre association de les soutenir et de les représenter lors d'une réunion organisée le 26 juin dernier par la municipalité avec trois ingénieurs SFR. Sur ce sujet précis, la position de l'ASEL ainsi que des

habitants autour du château d'eau n'est pas de s'opposer par principe à l'implantation d'une telle antenne-relais mais, principe de précaution oblige, de demander une étude technique complémentaire pour envisager de déplacer cette antenne sur un autre point haut de la commune. Le château d'eau d'Ausset, autour duquel on ne trouve aucune habitation à moins de 300 mètres, a été envisagé. Lors de cette réunion, l'ASEL a exigé, comme la loi l'y autorise, que SFR signe une clause garantissant que l'installation ne présente aucun risque pour la santé des populations environnantes. Comme cet opérateur (et tous les autres également) rechigne à signer une telle clause et devant les arguments et la détermination de leurs contradicteurs, les représentants de SFR ont accepté de revoir leur copie, d'étudier la possibilité d'un autre emplacement et nous nous sommes quittés dans la perspective d'un nouveau rendez-vous pour faire le point et trouver un accord acceptable pour tous. L'autorisation de travaux sur le château d'eau, signée par le maire depuis quelques mois, est donc restée pour l'instant sans effet et les travaux qui devaient débiter avant l'été sont toujours au point mort.

En ce qui concerne la couverture Internet, les choses sont différentes. L'exploitation du réseau haut débit par le système WIFI a été confiée par la Communau-

tés de communes au groupement INEO-WIFILAND. Neuf communes sont concernées. Nous comprenons fort bien le désir des administrés d'avoir une connexion Internet correcte et nous savons que la majorité des individus continue à considérer qu'un territoire ne peut se « développer » sans que lui soit donnée la possibilité d'être connectée en haut débit. Dans le projet initial, la société INEO voulait réaliser la pose de 10 paraboles sur le château d'eau de Lalbenque...ce qui, aux yeux d'experts sur la question, est une bêtise monumentale tant dans le domaine sanitaire pour les riverains que pour couvrir parfaitement toutes les habitations disséminées un peu partout dans ce milieu rural et dans un territoire au relief escarpé. L'AJEL a redit son opposition à ce projet et a menacé de porter l'affaire au Tribunal Administratif si l'autorisation de travaux était donnée à cette société, dans les termes actuels. Il faut savoir, par ailleurs, qu'il existe d'autres technologies, notamment le procédé NUMEVIA, technologie moins nocive pour la santé et plus diffuse pour connecter toutes les habitations. Ce procédé a été choisi récemment par les communes de Cabrerets et de Saint-Sernin avec des résultats fort satisfaisants.

Considérant qu'il est du devoir de la municipalité et de la communauté de communes d'informer les administrés sur les différents projets d'aménagement et d'équipement du territoire, l'AJEL continuera à apporter son soutien aux signataires de la pétition jusqu'à obtention d'une information claire et transparente. Car il n'est pas admissible que les seuls critères de « rentabilité économique » servent de fondement et de justification à des décisions politiques, et cela au détriment de la préservation de la santé des habitants qui sont aussi des contribuables.

Dans l'attente des décisions de l'état-major de SFR et d'INEO, l'AJEL vous communique quelques chiffres et vous indique quelques précautions à prendre :

Les chiffres :

A ce jour, 47 000 antennes relais sont implantées en France: leur puissance est sans commune mesure avec celle développée par les mobiles, même si cette puissance diminue avec la distance. Le secteur des opérateurs a réalisé 21,8 milliards € de chiffre d'affaires consolidé en 2007, avec une croissance de 4,7 %. L'installation d'une antenne relais coûte environ 150 000 € (mais le chiffre d'affaires des opérateurs explose) et la location d'un emplacement rapporte, en moyenne, 2 500 € par mois. Enfin, il est bon de rappeler qu'il y a déjà une antenne relais (Orange) près de la caserne des pompiers, au Mercadiol, une près de Cremps et une à Vaylats. Pour plus d'informations vous pouvez consulter, sur le net, outre le

site de « Robin des Toits », l'Agence Nationale des Fréquences (www.cartoradio.fr) et trouver la liste des stations radioélectriques et les points de mesure des champs magnétiques (nous n'avons pas trouvé de points de mesure des champs électromagnétiques sur la carte de notre canton).

Les précautions :

Voici 10 précautions à prendre, recommandées par 12 cancérologues de renom dans un appel publié récemment :

1. Ne pas autoriser les enfants de moins de 12 ans à utiliser un téléphone portable, sauf en cas d'urgence
2. Durant les communications, utiliser autant que possible le mode haut-parleur ou un kit mains libres équipé d'un tube à air ou d'une oreillette Bluetooth
3. Rester à plus d'1 mètre de distance d'une personne en communication et éviter l'emploi du portable dans les lieux publics comme le métro, le train, le bus, voire les allées des hyper et super-marchés, pour ne pas exposer les autres personnes au champ électromagnétique de votre appareil.
4. Eviter de porter un téléphone mobile sur soi, même en veille. Ne pas le laisser à proximité de votre corps la nuit, et particulièrement si vous êtes une femme enceinte.
5. Lorsque le portable est sur soi, s'assurer que la face clavier est dirigée vers le corps et la face antenne vers l'extérieur.
6. N'utiliser le téléphone portable que pour établir le contact ou pour des conversations de quelques minutes seulement.
7. Lors de l'emploi de l'appareil, changer de côté régulièrement et attendre que le correspondant ait décroché pour mettre le téléphone portable à votre oreille.
8. Eviter d'utiliser le portable lorsque la force du signal est faible ou lors de déplacements rapides comme en voiture ou en train.
9. Communiquer par SMS.
10. Choisir un appareil avec le DAS (débit d'absorption spécifique) le plus bas possible.

CC et YD

CARTON VERT

Originaire et habitant de Lalbenque, le jeune architecte David Hébert a été, avec ses associés Yann Ouvrioux et Isabelle Paoli, lauréat du concours d'architecture organisé par le Syndicat mixte du Pays Bourian. Leur projet a été conçu en collaboration avec le bureau d'études Indigo (Toulouse) spécialisé en construction Haute Qualité Environnementale. Trente deux architectes et cabinets d'architectes ont participé à ce concours dont l'objectif était de « *créer des maisons vraiment bourianes mais en phase avec les besoins et les contraintes d'aujourd'hui* » : augmenter la capacité d'accueil du Pays tout en préservant le caractère de ses villages ; créer de larges ouvertures pour laisser passer la lumière et économiser le chauffage ; contribuer, avec l'aide d'architectes et *sans surcoût*, à lutter contre la banalisation architecturale ; regrouper l'habitat et garantir l'intimité de ses occupants tout en préservant les paysages et en diminuant le coût de raccordement à l'eau et l'électricité ; tenir compte du fait que d'ici 2010 le coût de l'énergie va plus que doubler ; favoriser l'architecture en bois pour développer une filière bois et créer des emplois sachant que le pin maritime et le châtaigner, très présents en Bouriane et par conséquent aisément accessibles, disposent d'excellentes qualités thermiques et environnementales. Trois communes, Saint-Germain du Bel Air, Dégagnac, et Boissières accueilleront ces maisons au sein de hameaux de plusieurs lots à forte densité environnementale.

Considérant que la plupart des principes de l'architecture rurale traditionnelle –compacité, simpli-

cité des volumes, ouvertures au sud et fermeture au nord et à l'ouest constituent des facteurs indiscutables d'économie et de performances écologiques, **David Hébert** et ses partenaires se sont attachés à en réinterpréter les codes pour concevoir des maisons accessibles, agréables à vivre, respectueuses de l'environnement, économes en énergie et, il faut encore le souligner, créatrices d'emplois. Leurs maisons à ossature bois s'adaptent à tous les types de terrains et offrent une étanchéité totale face aux vents dominants et aux intempéries. Elles disposent également de l'inertie thermique requise par une construction bioclimatique, diminuant ainsi la consommation d'énergie en hiver et l'augmentation de la température en été. Des panneaux solaires assurent 60% du chauffage et de la production d'eau chaude. D'une surface de 90 à 120 m², ces maisons peuvent accueillir 4 personnes en permanence et une à deux personnes supplémentaires occasionnellement. Bien que leur prix soit légèrement supérieur à celui d'une habitation conventionnelle, leurs performances énergétiques en rendent le coût de fonctionnement beaucoup moins important.

L'**ASEL** ne peut que se réjouir de la réalisation de ce projet qui, ayant associé un cabinet d'architectes à un syndicat mixte de pays, montre qu'il est parfaitement possible de lutter contre le mitage du territoire, l'urbanisation anarchique et le saccage des paysages, tout en offrant des logements de qualité à des prix compétitifs dans un contexte de renchérissement de l'énergie et de nécessaire dynamisation de l'économie locale. Félicitations donc à **David Hébert** et à ses collaborateurs dont nous espérons qu'ils seront très bientôt consultés par les élus de la municipalité de Lalbenque et de la communauté de communes.

Y.D



CARTON ROUGE

Le carton rouge de ce mois d'août sera attribué à une placette que l'on trouve dans le bourg de Lalbenque, en bas de la rue principale, sur le côté gauche, entre la maison Lugan et la maison Alibert-Sens. On trouve sur cette petite place un bassin normalement rempli d'eau avec, en son centre, jaillissement d'un joli jet d'eau...ce qu'on appelle classiquement une fontaine comme toutes ces jolies fontaines qu'on trouve dans les villages du sud de la France et qui n'ont d'autre fonction que d'agrémenter les bourgades où elles se trouvent. Lalbenque a donc la chance de posséder une telle fontaine...mais celle-ci n'a de fontaine que le nom puisque, depuis des années, le bassin est à sec ! Les raisons de cette « mise à sec » restent obscures car tout le monde a vu cette petite fontaine en état de marche pendant des années. Faut-il y voir une décision d'économie d'eau prise au cours des années de sécheresse que nous avons connues ? Peu plausible car ces jets d'eau fonctionnent en circuit fermé et ne consomment pas d'eau. Ou une quelconque raison mystérieuse qui, telle pour la fontaine de Manon des Sources, aurait tari l'arrivée d'eau ! On sait que, dans le roman de Pagnol, il a fallu une procession religieuse pour qu'un miracle se produise et que l'eau se remette à couler. L'ASEL avait envisagé de demander au curé de Lalbenque d'organiser une telle procession à l'occasion du 15 août pour qu'un nouveau miracle se produise mais elle s'est ravisée. Sans vouloir dénigrer le pouvoir de la prière, il sera peut-être plus efficace de demander au Conseil Municipal de Lalbenque de régler ce problème au plus vite et d'offrir aux habitants du village et aux touristes le plaisir de voir l'eau jaillir de leur petite fontaine.

Nous savons tous que Lalbenque souffre terriblement de l'absence de véritable place du village avec cafés et commerces et que cette placette pourrait jouer un rôle des plus conviviaux si la fontaine reprenait vie et, deuxième condition, si la maison en arrière de la place se transformait en café. Cette maison, anciennement un des cafés de Lalbenque, est laissée à l'abandon depuis des années et se dégrade au fil du temps. Il n'est pas du rôle de notre association d'inciter les propriétaires à vendre leurs biens mais, en l'occurrence, on ne peut que regretter une telle situation.

Qu'on nous accorde le droit de rêver ! Rêvons que « Jacques de Florette » remette en eau cette fontaine tarie, rêvons que la propriétaire de la maison à l'abandon accepte de vendre ou de louer son bien, rêvons qu'un commerçant courageux prenne l'initiative d'en faire un nouveau café et nous aurons là un merveilleux endroit à Lalbenque où il fera bon se retrouver entre amis ou pour y faire la fête, avec de la musique, les soirs d'été. Et un tel endroit, s'il devait exister un jour, redonnerait un peu plus de vie et de convivialité à notre village.

D.P



Des nouvelles du pigeonnier

Tout le monde se souvient de l'émoi qui s'était emparé des habitants de Lalbenque quand ils ont appris que leur beau pigeonnier du Mercadiol allait être vendu à un lotisseur toulousain pour faire partie d'un lotissement d'une quarantaine de maisons. Ce pigeonnier, construit à l'entrée nord du village, devait être préservé et l'ASEL avait à l'époque souhaité que la mairie rachète la pointe de ce terrain vendu pour être loti afin qu'elle garde la propriété de ce petit patrimoine. Cela n'avait pas été possible. Or, nous venons d'apprendre que le lotisseur a décidé de rétrocéder à la mairie 1500 mètres carrés environ de ce terrain où se situe le pigeonnier, en échange de travaux réalisés par la municipalité. Ce pigeonnier, symbole de notre village, va donc devenir propriété publique et notre association ne peut que s'en réjouir.

Aux pouvoirs publics désormais de le mettre davantage en valeur ! On peut imaginer des travaux d'entretien sur le pigeonnier lui-même ou encore la réalisation d'une jolie placette devant cet édifice...comme cela était prévu dans le cahier des charges du lotisseur lorsque la vente a été réalisée il y a quelques années. Et si le lotisseur qui vend le pigeonnier obligeait la mairie aux mêmes contraintes ? Chiche !

D.P

CERTAINS L'AIMENT MORT OU EN CIVET, D'AUTRES L'ADMIRENT...

VOICI LE CHEVREUIL



Promenez-vous dans les bois un soir d'été...

Baôu... Waouh... Boah...
Pas de doutes, c'est lui ! On pourrait confondre sa parole avec celle d'un chien... Sa forme avec celle d'un cerf... Enfin presque ! La différence est une affaire de poids : 25 à 30 kg pour le mâle adulte (le cabrol), 250 kg pour le cerf !

Il est traqué tout l'hiver, alors qu'il a du mal à se nourrir, qu'il (enfin... elle) porte des petits dans son ventre, qu'ensemble ils ont froid, faim et qu'ils devraient bouger le moins possible... S'ils échappent aux balles des chasseurs, nous les verrons au printemps, gracieux animaux (pour les rêveurs naturalistes) débroussaillieuses efficaces (pour ceux qui ont l'esprit pratique) ou « ennemi public numéro 1 » (pour les cultivateurs qui n'ont pas envie de partager).

La mère (la chevrette) met au monde son petit (parfois 2) en mai ou juin. Elle l'allait 4 fois par

jour, grâce à quoi il passe de 1.5 kg à la naissance à 6 kg à 15 jours.

Elle ne l'abandonne jamais. Qu'on se le dise ! Elle est au maximum à 150 m de lui pour manger. Si, en vous promenant, vous trouvez un faon seul et immobile, c'est qu'il est bien élevé ! Sa mère lui a ordonné de ne pas bouger jusqu'à son retour. Et il écoute. Parfois cette consigne le mène vers une mort atroce, s'il est en plein champ de blé et qu'une moissonneuse arrive, par exemple. Il ne bougera pas. (Je vous laisse imaginer le désastre...)

Si, dans un élan de générosité, vous le caressez ou le prenez dans les bras, la mère est là, tout près: elle observe, en espérant que vous remettrez le petit à sa place. Votre odeur n'étant pas la bienvenue, il aura droit par la suite à une bonne toilette ! Si vous avez la mauvaise idée de l'emmener chez vous, le croyant abandonné, vous ferez 2 malheureux : le petit et sa maman.

Bébé grandit très vite, marche à 100 minutes de vie et court plus vite qu'un renard à 15 jours. Pendant les premiers mois, son gilet à pois, qui le rend invisible, ne dégage pas d'odeur. Il broute ses premières feuilles à 8 jours. Si

c'est un garçon, le voilà qui devient « brocart » (ado déluré !) avec, pour le fun, des « velours ». Très beaux, mais hyper sensibles ! Avec ça sur la tête il ne gagnera pas une bataille... En octobre, il les perdra et les mangera. Année après année, sous les velours, les bois pousseront plus solides, puis tomberont. A 7 ans il sera un vieillard...

Son emploi du temps ? Il broute 6h par jour, rumine autant, marche (3 à 4 kms par jour si tout va bien) et prépare son lit en grattant le sol (pour se faire une couchette propre et douce !) afin de s'y assoupir quelques heures.

Ses mets préférés ? Les ronces, les fleurs de prairie, les bourgeons et les jeunes pousses. L'if (qui tue le cheval) et la belladone (qui tue l'homme) ne le dérangent pas. Mais par contre il déteste le houx, le hêtre et les feuilles du noisetier (pas les fruits...)

Pour survivre, il doit faire des réserves à l'automne, avoir plus d'un tour dans son sac pour pratiquer « la fuite », parfois la nage. Et... son code secret pour signaler un danger : le « miroir » (un cœur blanc sur les fesses !) qui se hérissé en cas d'alerte. Ses amis comprennent très vite... Une clôture sur son passage ? Il sautera s'il a peur... sinon, il préférera passer dessous !

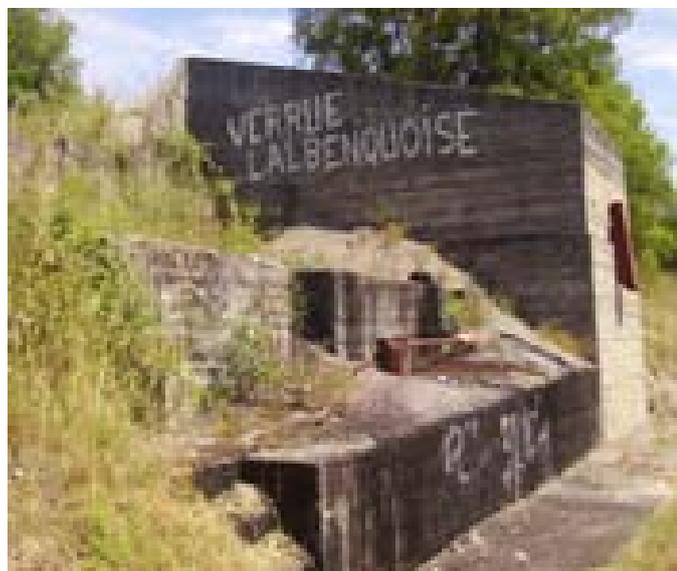
Et... si vous en voyez danser sur la route, ce n'est pas une hallucination ! Au printemps la sève montante de certaines pousses les enivre : ils sont alors capables de drôles de choses, comme faire des cabrioles dans votre jardin ou s'allonger sous une table de restaurant !



S.R

DES TAGUEURS A LALBENQUE

Les habitants de Lalbenque et les nombreux touristes de l'été ont eu la surprise de découvrir vers le 20 juillet une inscription écrite en gros caractères sur le fameux ancien dépôt de goudron qui se trouve sur la route de Montdoumerc. Le ou les tagueurs n'ont pas fait dans la demi-mesure en écrivant à la peinture blanche leur exaspération de voir cet hideux et inutile édifice qui ressemble étrangement à un des nombreux bunkers qui ont fleuri il y a 60 ans sur les côtes françaises de l'océan atlantique. « VERRUE LALBENQUOISE », ont-ils écrit en très gros pour que tous les automobilistes puissent apercevoir leur tag !



Les tagueurs n'ont bien sûr pas laissé leur adresse mais l'ASEL ne peut que les féliciter d'avoir utilisé la manière un peu forte pour rappeler aux pouvoirs publics que cet édifice aurait dû disparaître depuis belle lurette quand on prétend faire des efforts pour redonner à ce pays un environnement agréable. Notre association a alerté depuis longtemps le maire du village qui s'est défilé en prétextant que la mairie n'est pas propriétaire de ce bel édifice et qu'il appartient à la D.D.E.A. Ce qui est vrai ! Les nombreux courriers et coups de téléphone de notre part à monsieur Capdeville, ingénieur de cette administration de

la D.D.E.A, sont restés sans effet. Nous considérons que si le maire avait appuyé un peu plus notre demande, les choses seraient probablement réglées depuis longtemps. Espérons que cette inscription sauvage va faire bouger les pouvoirs publics et que nous serons débarrassés rapidement de ce qu'il faut bien appeler une verrue. Sinon il est à craindre que nos tagueurs continuent à exercer leur talent, ce qui ne fera qu'accroître la laideur de la verrue.

D.P

POUR PUISER À LA SOURCE

DE VOS INSPIRATIONS



Vous avez en mains notre journal associatif. Il est diffusé périodiquement au-delà du cercle des adhérents. Ce journal est à la fois une animation et un élément fort de l'activité de l'association. Il rassemble souvent, il dérange parfois mais ne laisse jamais indifférent.

La petite équipe de rédaction est sincère et spontanée, elle favorise la coexistence de l'esprit critique et de l'humour et fait preuve de réactivité en fonction d'événements remarquables.

Si vous soutenez nos engagements, si vous fréquentez la communauté des communes du pays de Lalbenque et si vous avez des intérêts et des attentes à faire partager, il suffit de vous manifester : nous vous invitons à vous déclarer pour compléter ou inspirer nos publications.

Soyez assurés que nous accueillerons avec intérêt cette parole nouvelle.

G.J

BULLETIN D'ADHESION: 10 euros/an

NOM :

Prénom :

Adresse :

Pour nous contacter:

ASEL

Mairie de Lalbenque

46 230 Lalbenque.

Tel: 05 65 31 75 91

Ou: 05 65 24 72 20 - 05 65 24 73 52